

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Hiver

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	8 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Nous publions à la 3^e page

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU QUERCY EN 1789

Nous prions instamment les personnes qui constateraient des erreurs dans l'orthographe des noms des députés de vouloir bien en donner avis à M. L. Combarien, archiviste à Cahors. Il sera tenu compte de ces rectifications dans le tirage à part que nous préparons.

Nous prions nos souscripteurs du dépt de vouloir bien faire retirer les livraisons dans nos bureaux pour éviter toute avarie résultant de l'envoi.

La 1^{re} livraison est en vente.

Cahors, 12 Janvier.

Les journaux de la République conservatrice et les journaux constitutionnels sont unanimes à reconnaître que jamais, depuis plusieurs sessions, les Chambres françaises ne s'étaient ouvertes sous des auspices plus favorables. Jamais, depuis longtemps, les circonstances n'avaient mieux permis d'espérer — pour peu que les hommes soient raisonnables — cette tranquillité, cette paix intérieure que donne à un pays le bon accord de tous les grands pouvoirs publics.

L'un des plus importants de ces journaux, le *Moniteur universel* insiste sur ce fait, que la majorité républicaine de la Chambre des députés est très-imposante par le nombre, très compacte, très disciplinée. Elle a été moralement fortifiée par les élections départementales du 4 novembre et par les élections du 6 janvier, de sorte qu'elle peut prétendre avec plus de vraisemblance que jamais qu'elle représente bien véritablement la majorité de la nation. Depuis le 14 décembre elle a obtenu un ministère suivant son cœur, un ministère sorti de ses entrailles. Elle peut donc compter que le Gouvernement se conformera à tous ses désirs acceptables; elle a même déjà obtenu de lui, comme premier gage de condescendance et en quelque sorte comme don de joyeux avènement, un remaniement très-complet du personnel administratif. Et, d'autre part, elle n'a point à redouter de la majorité du Sénat une opposition systématique, une résistance de parti pris : les droites de la Chambre haute ont accueilli très convenablement, à la fin du mois de décembre dernier, le ministère de gauche; elles n'ont point témoigné trop de mauvaise humeur du changement qui venait de s'accomplir.

On peut donc attendre, ajoute le *Moniteur universel*, que la majorité jouira avec modération d'une victoire qui ne lui est pas contestée; qu'elle trouvera son triomphe assez complet pour ne pas vouloir encore chercher d'autres satisfactions dans d'inutiles représailles. On peut lui demander de ne point trop s'attarder dans de stériles et irritantes enquêtes qui troubleraient le pays sans servir autre chose que des rancunes. On peut lui demander surtout de se contenter de celles qu'elle a déjà ordonnées et de n'en pas provoquer de nouvelles; de ne pas faire pénétrer les agitations politiques

dans des régions qui leur doivent toujours demeurer inaccessibles, en se livrant à des investigations nuisibles pour le respect de la hiérarchie militaire, pour la discipline de l'armée. On peut lui demander enfin de ne pas se tenir, en quelque sorte, sur le pied de guerre vis-à-vis d'un gouvernement qui doit lui être sympathique puisqu'il est sorti de ses rangs, en ne lui allouant les ressources budgétaires que par fractions et au fur et à mesure des plus urgents besoins du Trésor. Le ministère Dufaure mérite qu'elle lui accorde sa confiance en entier, et non point seulement douzième par douzième.

Le devoir grandit en même temps que le pouvoir; et le pays demandera aux députés républicains des comptes d'autant plus sévères qu'ils se trouvent en ce moment plus puissants, qu'ils rencontrent moins d'obstacles à l'accomplissement de leurs volontés. Il dépend d'eux de mettre fin pour longtemps aux crises politiques, de nous donner la tranquillité qui est nécessaire à notre développement commercial et industriel, d'imprimer un vigoureux essor à notre prospérité nationale, de montrer enfin que les institutions dont ils sont les partisans et les apôtres sont aussi compatibles que les institutions monarchiques avec les intérêts durables d'un grand peuple. Ils tiennent dans leurs mains l'avenir de la République, et — ce qui est, à nos yeux, infiniment plus précieux, — l'avenir de la France.

La déclaration suivante de la *République française*, mérite d'être connue. Elle jette une grande clarté sur le résultat général des élections municipales :

Le parti républicain vient d'obtenir une immense et troisième victoire sur le 16 Mai. Non seulement les grandes et les petites villes, les chefs-lieux de canton nous appartiennent, mais beaucoup de petites communes.

On nous assure que nous n'avons plus rien à craindre pour les élections sénatoriales de 1879.

Dans huit ou dix départements désignés pour nommer des sénateurs au premiers renouvellement partiel, les Conseils municipaux sont constitués de telle manière que les membres de la Chambre de contrôle qui ont voté la dissolution de 1877 ne retrouveront certainement pas les voix des délégués qui avaient accepté, il y a deux ans, leurs déclarations conservatrices, constitutionnelles et macmahoniennes. C'est là un fait très-considérable, et que nous sommes heureux de constater, car il nous délivre de nos dernières inquiétudes; et le pays éprouvera une satisfaction sans mélange en apercevant devant lui tout un avenir de sécurité.

M. Léon Renault, prenant mercredi possession de la présidence du centre gauche de la Chambre, a constaté que la République, qui a existé en fait pendant plusieurs années, existe actuellement en droit. Il ne regrette pas l'entreprise du 16 mai, qui a prouvé que la France, par ses qualités nouvelles, était digne de la liberté. La Chambre, a-t-il dit, a le devoir de garder les résultats du triomphe qu'elle a obtenu et d'en tirer les conséquences. Il espère que toutes les fractions du parti républicain resteront fidèles à l'esprit d'union et de discipline. Ses ennemis profiteraient de la moindre discorde. Le cabinet Dufaure, a-t-il ajouté, qui a toutes nos sympathies, doit suffire à sa tâche, qui est difficile, placé qu'il est entre la majorité du Sénat et la majorité de la Chambre. Le patriotisme de la Chambre devra permettre au cabinet de marcher sans encombre. Il croit donc prudent d'ajourner certaines réformes indispensables, ju

qu'à ce que la majorité républicaine soit acquise également au Sénat. Jusques-là le rôle du centre gauche sera d'empêcher toute mésintelligence entre le cabinet et la majorité. Le ministère a d'ailleurs un large champ devant lui. Il devra apprendre aux fonctionnaires à respecter la Constitution. Il persistera aux représentants de la France à l'étranger de déclarer que la politique de la France est indépendante des doctrines ultramontaines, opposée à l'esprit de conquête et hostile à la propagande socialiste. Le cabinet devra veiller à ce que l'armée ne soit jamais détournée de sa mission de défendre la patrie et les lois. Les ministres et nous mêmes devons prouver que la République est capable de procurer la paix et la prospérité du pays.

Le *Soleil* contient de hautes et judicieuses considérations sur la mort du roi Victor-Emmanuel :

On va se demander, dans le monde entier, quelles peuvent être les conséquences politiques de la mort du premier roi d'Italie de la maison de Savoie pour l'Italie, pour la Papauté, pour la France.

Fondateur de l'indépendance et de l'unité de l'Italie, le chef de la maison de Savoie jouissait dans toute la péninsule, d'une grande et légitime popularité, d'un incontestable et immense prestige. Il a sans doute été secondé dans l'œuvre nationale qu'il avait eu la gloire d'entreprendre et d'accomplir, par l'élite des hommes d'Etat et d'épée dont il était entouré, et spécialement par M. le comte de Cavour qui est mort la laissant inachevée, et par le général de la Marmora, disparu à son tour de la scène de ce monde, mais qui avait pu la voir compléter par la prise de possession de Venise et de Rome.

Victor-Emmanuel avait fait mieux : il avait fait plus que de concevoir et d'exécuter l'idée de faire l'unité de l'Italie, en lui rendant son indépendance; il avait combattu pour cette cause, il avait versé son sang pour elle et après l'avoir habilement préparée par ses combinaisons diplomatiques, il en avait vaillamment poursuivi, de sa personne, le triomphe sur les champs de bataille.

Victor-Emmanuel avait donc acquis sur le peuple italien une autorité et une influence qui ont beaucoup aidé à écarter les dangers dont la création récente d'une monarchie unitaire et constitutionnelle qui renferme trois Italies aussi disparates que celles du Nord, du Centre et du Midi, devait être menacée. Son nom n'a pas toujours suffi à empêcher que dans l'ancien royaume de Naples il ne surgit des difficultés qui ont provoqué des crises ministérielles.

L'Italie du nord s'est à peu près assimilée l'Italie du centre. Mais ces deux Italies, plus faciles à fusionner, n'ont pas encore réussi à s'assimiler aussi complètement l'Italie du midi.

Il a fallu tout le prestige de Victor-Emmanuel pour que son gouvernement, secondé dans ses efforts par la fascination que le nom du roi exerçait généralement dans tout le royaume, ait pu contenir les populations disposées à la révolte et étouffer dans leur germe les idées de fédération, encore puissantes dans quelques régions de la péninsule.

La Sicile spécialement s'est, à diverses reprises, montrée insoumise, et le cabinet de Rome a dû prendre souvent à son égard des mesures de rigueur exceptionnelles. Naples aussi, a été parfois un foyer de résistance politique dont il n'a pas toujours été facile de se rendre tout à fait maître.

La popularité de Victor-Emmanuel triomphait de tous les obstacles, elle maintenait l'unité du royaume. Le prince Humbert, qui est son héritier, aura-t-il la même influence sur l'esprit des populations, surtout dans l'ancien royaume de Naples? Il est permis d'avoir à cet égard quelques doutes.

La nécessité où Victor-Emmanuel s'est trouvé de subordonner ses sentiments personnels, profondément religieux, aux intérêts politiques et nationaux de l'Italie, dont il avait voulu l'indépendance et l'unité, l'a forcé de se trouver en lutte et de

se mettre en hostilité avec le gouvernement pontifical.

Mais, maître de Rome et installé au Quirinal, Victor-Emmanuel ne cessait de témoigner, chaque fois que l'occasion s'en présentait, de sa profonde sympathie et de son sincère respect pour la personne de Pie IX. Il s'était attaché, dans diverses circonstances, à lui en donner la preuve, en intervenant pour éloigner du Vatican tout ce qui aurait pu blesser, à juste titre, les légitimes susceptibilités de l'auguste chef de la catholicité.

Le pape n'a jamais ignoré ces procédés qui lui prouvaient que, si la politique du roi lui était contraire, le cœur de l'homme lui était favorable. Il en est, malgré tout, résulté une atténuation, au moins de forme, dans l'attitude d'hostilité de Pie IX à l'égard du gouvernement italien.

En sera-t-il de même, aujourd'hui que le prince Humbert est appelé à monter sur le trône qui était si chevaleresquement occupé par son royal père. On lui prête des sentiments moins respectueux, moins sympathiques à l'égard du pape, et peut-être est-il à craindre qu'il laisse le conclave moins libre d'accomplir sa mission, lorsque la mort de Pie IX appellera les membres du Sacré-Collège à lui donner un successeur.

L'héritier de Victor-Emmanuel n'essaiera-t-il pas de résoudre à son profit le différend qui existe entre le Vatican et le Quirinal en imposant par un moyen détourné, au futur conclave, un candidat de son choix, et en faisant donner la tiare à un cardinal italien, décidé d'avance à l'incliner devant la couronne. Il y a là pour le monde catholique un danger de dépendance spirituelle qui n'eût certainement pas existé, si Victor-Emmanuel eût survécu à Pie IX.

La mort de Victor-Emmanuel peut également n'être pas sans influence sur la marche des événements extérieurs auxquels l'intérêt de la France se trouverait directement ou indirectement mêlé. Il n'a jamais oublié qu'il devait à son allié de 1859 l'indépendance de son pays, il n'a jamais oublié que l'Italie devait à cette allié ses nouvelles destinées, il n'a pas oublié qu'il devait à notre épée d'avoir pu échanger une petite couronne contre une grande.

Victor-Emmanuel n'a pas secouru la France en 1870. Mais nul n'ignore que, personnellement, il était disposé à jeter son épée dans la balance. Il a rencontré dans son gouvernement, qui était constitutionnel et parlementaire, des obstacles qui ont dominé sa volonté.

Il est désormais certain que, si Victor-Emmanuel ne nous a pas aidés en 1870, avec l'or et le sang de son peuple, il s'est toujours refusé à s'associer aux intrigues qui, à certains moments, ont pu être nouées en Europe contre la France, et que son attitude a contribué à les faire échouer.

D'après tout ce qu'on sait du prince Humbert, maintenant roi d'Italie, la France a moins à compter sur sa gratitude et sur sa sympathie personnelles. Toutefois, il convient de ne pas trop se préoccuper de ses anciens sentiments.

Les héritiers présomptifs de la couronne sont souvent amenés, par la force des choses et les nécessités de leur gouvernement, à suivre, après l'avoir critiquée, la politique intérieure et extérieure du régime précédent. Combien d'entre eux ont dû, en montant sur le trône, changer de langage et d'attitude. On l'a vu même dans les monarchies absolues et autocratiques. On le voit, à plus forte raison, dans les monarchies constitutionnelles et parlementaires.

REVUE DES JOURNAUX

Constitutionnel

Le nouveau conseil de Paris sera l'équivalent de l'ancien. Sa composition reste la même. Et ici la première chose qui frappe l'observateur, c'est que la ville-lumière, pour répéter la grandiose expression de Victor Hugo, rayonne peu dans ou par ses représentants. Presque tous sont noyés

dans une obscurité égale et uniforme. Quelques noms, un bien petit nombre de noms, surnaient seuls, au milieu de cette foule d'inconnus.

La liste ne renferme ni un grand artiste, ni un grand écrivain, ni un grand journaliste, ni un grand industriel, ni un grand commerçant, ni un grand médecin, ni un grand professeur, ni un grand militaire.

C'est profondément démocratique, mais profondément attristant. En vieillissant, les démocraties ne se guérissent d'aucun de leurs vices; et leur vice principal c'est l'horreur des supériorités, sous quelque forme qu'elles se produisent.

C'est bien la République athénienne, non pas comme la représentait M. Gambetta dans un jour de suavité et de gracieuse humeur, mais telle que la pratiquaient réellement les anciens Athéniens, cette République qui proscrivait Xénophon, menaçait Platon, assassinait Socrate et se livrait au gré et à la fantaisie d'un corroyeur.

Hélas ! ce qui se passe n'offre et n'apprend rien de nouveau à ceux qui se souviennent de l'Histoire. Il en a été de la sorte de tout temps, et nous pouvons tirer des exemples du passé des motifs de consolation.

Nous ne nous abandonnons point, bien entendu, à la naïve faiblesse d'être épouvanté par le conseil municipal. Ce n'est pas la première fois que nous ferons l'observation suivante : ce conseil, en majeure partie, formé de purs, de farouches, d'intransigeants, nous était apparu, il y a trois ans, comme une réduction du club des Jacobins ou de l'ancienne Commune de Paris.

L'expérience a déconcerté et trahi ces prévisions trop noires.

Certes, ce conseil municipal a eu des votes regrettables; il a fait à Londres une expédition fâcheuse; il a essuyé des malheurs; l'affaire de son président M. Bonnet-Duverdier est loin d'être claire.

Mais il y aurait de l'injustice et de l'ingratitude à ne pas dire le bien. Ce conseil municipal a beaucoup travaillé; il a fait ou conçu d'utiles et grandes choses. Il en aurait certainement fait davantage, s'il eût déployé plus de fermeté à laisser la politique à la porte du Luxembourg. Nous souhaitons, qu'il soit, à l'avenir, tout entier à la verve d'une activité désintéressée et purement d'affaires. C'est le vœu de bonne année par lequel nous traduirons nos hommages de bienvenue à nos édiles renoués !

Figaro

La mort de M. Raspail fait disparaître l'un des derniers survivants de l'ancienne école républicaine, de ce que l'on pouvait appeler le romantisme démagogique. Le vieux Blanc dans sa prison, M. Louis Blanc au Sénat, représentent encore cette époque quasi-homérique, où il y avait quelque courage à être républicain, où, loin de rapporter des honneurs et des ministères, cette opinion valait des vingt ans de prison et des cinquante mille francs d'amende.

Pour les gens de ce temps, l'émeute était une fonction et un devoir; ils étaient bruyants, encombrants, mais en définitive, faciles à combattre et à vaincre. Point de finesse, point d'habileté; ils marchaient en hallucinés, la poitrine découverte, vers un but dont ils ne se rendaient peut-être pas toujours un compte exact, mais qu'un plaisant d'il y a cent ans a assez bien traduit par l'axiome fameux : « Sois mon frère, ou je te tue. »

F.-V. Raspail appartenait à cette catégorie de spécialistes politiques qui ne feraient pas de mal à une mouche, mais sacrifieraient volontiers un petit lot de leurs frères pour la satisfaction de leur idéal, qui ont des tendresses infinies pour les insurgés qui tirent sur les soldats et qui traitent d'assassins les soldats qui ripostent aux insurgés.

Raspail est né à Carpentras, le 20 janvier 1794, disent les uns, le 25 février de la même année, disent les autres. Son père, humble aubergiste, le destina à la carrière ecclésiastique; il entra donc au séminaire d'Avignon; à l'appui de cette assertion, citons les témoignages suivants qui sont de toute authenticité; ils sont extraits des archives du séminaire d'Avignon.

Voici ce qu'on lit au registres des actes épiscopaux de Mgr Périer, de l'an 1802 à l'an 1822 :

« Jean-François Périer par la miséricorde divine » et l'autorité apostolique, évêque d'Avignon : ce » ce jour'hui, samedi 19 septembre 1807, nous » avons conféré la tonsure à François-Vincent Raspail, né à Carpentras, le 26 janvier 1794, fils » légitime de Joseph Raspail et de Marie Laty.

» Signé : JEAN-FRANÇOIS, » Evêque d'Avignon.

» Jean-François Périer, par la miséricorde divine » et l'autorité apostolique, évêque d'Avignon : ce » jour'hui 23 mai 1812, nous avons conféré les » ordres mineurs à François-Raspail, clerc tonsuré » de notre diocèse.

» Signé : JEAN-FRANÇOIS, » Evêque d'Avignon. »

INFORMATIONS

Marie-Albert-Eugène-Ferdinand-Thomas-Victor-Emmanuel est né le 14 mars 1820. Il était fils de Charles-Albert, roi de Sardaigne, et de la reine Thérèse, fille d'un grand-duc de Toscane. En 1842, il avait épousé l'archiduchesse Adélaïde d'Autriche. Son éducation avait été à la fois savante et guerrière.

Lors de la lutte du Piémont contre l'Autriche, en 1848 et en 1849, Victor-Emmanuel assista à la bataille de Goito et à la bataille de Novare.

Victor-Emmanuel avait été blessé à la cuisse à Goito. Il avait héroïquement secondé son père à Novare.

Après la défaite de Novare, Charles-Albert abdiqua en faveur de son fils.

Devenu roi de Sardaigne, Victor-Emmanuel, qui devait devenir roi d'Italie, a traversé de longues épreuves et de dures années. Ce qui l'a caractérisé, c'est sa fidélité au statut fondamental ou statut constitutionnel de son petit royaume.

Le roi Victor-Emmanuel entra, pendant la guerre d'Orient, dans l'alliance anglo-française contre la Russie. Ce fut le point de départ des nouvelles destinées de la maison de Savoie.

En 1855, Victor-Emmanuel perdit sa mère, sa femme et son frère, qui était duc de Gènes. En 1859, il resserrera alliance avec la France par le mariage de sa fille, la princesse Clotilde, avec le prince Napoléon. La campagne d'Italie ne tarda pas à suivre ce mariage. Cette campagne a été le point de départ du mouvement national d'où est sorti le royaume d'Italie. Il combattit à la tête de l'armée sarde à côté de l'armée française.

Victor-Emmanuel laisse de sa femme, l'archiduchesse Adélaïde d'Autriche, deux fils et deux filles : le prince Humbert, qui est l'héritier de la couronne d'Italie; le prince Amédée, qui a été quelques temps roi d'Espagne et qui est duc d'Aoste; la princesse Clotilde, mariée au prince Napoléon, et la princesse Pie, mariée au roi de Portugal.

La veuve du duc de Gènes, sa belle-sœur, qui s'est remariée morganatiquement un an après la mort de son mari, est la mère du duc de Gènes actuel, cousin-germain du prince Humbert, aujourd'hui roi d'Italie, et du prince Amédée, duc d'Aoste, ancien roi d'Espagne.

Victor-Emmanuel était le chef de la dynastie de Savoie-Carignan, qui a succédé en 1831 à la maison de Savoie. Il s'est remarié morganatiquement dans ces dernières années.

Voici le texte de la proclamation du roi Humbert, que nous avons annoncée par dépêche :

Italiens,

Le plus grand des malheurs nous a subitement frappés.

Victor-Emmanuel, le fondateur du royaume d'Italie et de son unité, nous a été enlevé. J'ai recueilli son dernier soupir, qui a été pour la nation, et son dernier vœu, qui a été pour la félicité de son peuple.

Sa voix, qui retentira toujours dans mon cœur, m'impose de vaincre ma douleur et m'indique mon devoir. En ce moment, une seule consolation est possible, celle de nous montrer dignes de lui, moi en suivant ses traces, vous en continuant à être dévoués à ses vertus civiques avec lesquelles il a pu accomplir l'entreprise difficile de faire l'Italie grande et une.

Je garderai les grands exemples qu'il m'a donnés, de dévouement envers la patrie, d'amour pour le progrès et de foi dans nos libres institutions, qui sont l'orgueil de ma Maison.

Mon unique ambition sera de mériter l'amour de mon peuple.

Italiens, votre premier roi est mort, son successeur vous prouvera que les institutions ne meurent pas. Unissons-nous dans cette heure de grande douleur. Raffermissons cette concorde, qui a été le salut de l'Italie.

HUMBERT I^{er}.

M. Batbie a adressé une nouvelle lettre à l'Estafette :

Paris, 8 janvier 1878.

Monsieur le rédacteur,

Si j'avais la moindre raison de mettre en doute votre véracité, j'affirmerais hautement qu'il ne

s'est pas trouvé, parmi ceux qui ont été appelés par M. le maréchal de Mac-Mahon pendant les cinq jours de crise, un homme capable de révéler des délibérations qui, de leur nature, sont confidentielles. Je ne vous demanderai pas le nom du témoin auriculaire qui aurait aussi gravement manqué à ses devoirs. Quant à l'exactitude de son récit, je persiste dans le démenti que contenait ma lettre d'hier. Le public choisira entre mes dénégations signées et les indiscrétions anonymes que vous avez publiées.

Vous m'invitez à substituer un récit rectificatif à celui de votre collaborateur. N'ayant rien à cacher, je ferai volontiers ce que vous me demandez si les faits dont il s'agit n'appartenaient qu'à moi seul. Mais je ne crois pas avoir le droit d'imiter la conduite de votre témoin auriculaire, même pour le redresser et vous répondre.

Agréer, monsieur le rédacteur, l'assurance de mes sentiments distingués.

A. BATBIE

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Prières publiques

A L'OCCASION DE LA RENTRÉE DES CHAMBRES

Cahors, le 7 janvier 1878.

A MM. les Maires du département.

Messieurs.

Conformément à l'article 1^{er} de la loi Constitutionnelle du 16 juillet 1875, des prières publiques auront lieu dans les Eglises le dimanche 13 janvier courant, à l'occasion de la rentrée du Sénat et de la Chambre des députés.

Je vous prie de vouloir bien vous entendre avec M. le curé de votre commune sur l'heure à laquelle vous pourrez vous y rendre avec les divers fonctionnaires de votre localité.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Préfet du Lot,

H. FRESNE.

Elections municipales.

Second tour.

Dans une réunion privée, tenue hier soir, par les nouveaux conseillers municipaux, la majorité a proclamé candidat républicain :

M. Ilbert Guillaume, propriétaire-cultivateur.

M. Isidore Pouget pose aussi sa candidature au Conseil municipal comme candidat républicain.

Les conseils municipaux sont convoqués pour le 21 janvier, afin d'élire les maires et adjoints.

Les Bureaux de la Préfecture sont ouverts de dix heures du matin à 4 heures du soir. — L'entrée a lieu par la rue Clément-Marot.

On nous écrit de Luzech :

La liste républicaine ci-dessous, représentée par MM. Bontarel, Lurguie et Bergon, est passée toute entière. La réaction bonapartiste, qui a pour chef, M. le conseiller général, a jugé à propos, après plusieurs réunions et de vains efforts, de s'abstenir.

Vu les ballottages, on ne peut encore préciser tous les résultats, on peut cependant dire que le canton donnera plusieurs voix de plus aux sénateurs républicains.

- 1. Bontarel Membry, maire. 412 voix.
 - 2. Lurguie (Athaïde), avocat. 411
 - 3. Bergon (Denis) 401
 - 4. Lafon (Jean-Pierre). 398
 - 5. Guilhou (Justin), pharmacien. 396
 - 6. Foissac (Jean-Antoine). 394
 - 7. Méraud (Antoine), 393
 - 8. Bessières (Emile). 391
 - 9. Delmouly (Camille). 389
 - 10. Labro (Guillaume). 388
 - 11. Cavalié (Pierre-Pascal). 386
 - 12. Nadal (Denis), notaire. 381
 - 13. Desprats (Antoine). 371
 - 14. Mousset (Jean), fils de la veuve. 364
 - 15. Bousquet (Léon), greffier. 354
 - 16. Pons (Baptiste), dit Eugène. 348
- Agréer, etc.

Un électeur de Luzech.

M. de Freycinet, ministre des travaux publics, vient d'adresser au président de la République un important rapport. Voici, en résumé, ce que dit ce document, qui intéresse spécialement les grandes et les petites compagnies de chemins de fer.

M. de Freycinet croit utile de préparer les éléments d'une loi spéciale qui aura pour but de faciliter l'achèvement du réseau ferré, en le divisant en deux grandes classes, celle des chemins de fer d'intérêt général et celle des chemins de fer d'intérêt local.

Afin de réunir ces éléments, M. de Freycinet a créé six commissions régionales : celle du Nord, celle du Midi, celle de l'Est, celle de l'Ouest, celle du Centre-Sud-Est, qui correspond au réseau de Paris-Lyon-Méditerranée, et celle du Centre-Sud-Ouest, qui correspond au réseau d'Orléans.

Chacune de ces commissions étudiera le classement à faire des lignes grandes et petites, soit dans les chemins de fer d'intérêt général, soit dans les chemins de fer d'intérêt local. C'est leur travail qui sera la préparation de la loi générale projetée.

Le rapport donne les chiffres approximatifs sur le réseau complémentaire. Les lignes décidées en principe, mais non encore concédées, auront une longueur de près de 2,900 kilomètres : Les lignes concédées par les départements et à reprendre par l'Etat auraient plus de 2,000 kilomètres : Enfin, il y aurait à construire environ 5,000 kilomètres dans les régions qui n'ont pas encore de chemins de fer. En joignant à ces trois catégories de chemins de fer les lignes déjà concédées et non encore construites, il resterait environ 16,000 kilomètres dont le coût dépasserait trois milliards.

En ce qui regarde le Lot, qui a été entièrement sacrifié sous l'Empire au Lot-et-Garonne et à la Dordogne, il est permis enfin de dire que les injustices du passé seront réparées.

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

Séance du 23 décembre (suite).

Le même rapporteur propose ensuite au Conseil d'émettre les vœux suivants :

- 1^o Que l'Etat fasse procéder le plus promptement possible, à l'exécution du chemin de fer de Montauban à Limoges, par Cahors, Gourdon, Souillac et Brives.
- 2^o Que le prix des tabacs de culture soit augmenté;
- 3^o Qu'un établissement de poste soit créé à Concots.

Le Conseil s'associe à ces vœux.

Le même rapporteur propose de renouveler les vœux déjà émis par les conseils d'arrondissement de Cahors, de Gourdon, relatifs à l'élévation du prix de tabac à livrer à la régie.

Adopté.

Sur la proposition du même rapporteur le Conseil renouvelle les vœux suivants :

- 1^o Que les prix auxquels l'administration paie les tabacs des planteurs soient augmentés;
- 2^o Que les planteurs soient autorisés à conserver des porte-graines;
- 3^o Que le taux du déchet à allouer pour pertes éprouvées entre l'époque de la cueille et celle de la mise en manques soit ramené à 2 %;
- 4^o Que les experts des planteurs qui siègent dans les commissions d'achat soient nommés par le Préfet sur une liste présentée par le Conseil général;
- 5^o Que les communes de Montcuq, Lebreil, St-Daunès, St-Pantaléon et Varairé soient autorisées à cultiver du tabac.

Le même rapporteur propose de renouveler les vœux suivants :

- 1^o Qu'il soit créé un bureau d'enregistrement à St-Germain;

Que tous les débitants de tabacs, sans exception, soient tenus de vendre du papier timbré de toutes les dimensions.

Le Conseil adopte.

Sur la proposition du même rapporteur, le conseil émet le vœu qu'une brigade de gendarmerie à pied, soit placée à Espédaillac, canton de Livernon.

Le même rapporteur propose la création et le changement, conformément aux demandes faites et aux jours indiqués par les conseils municipaux de 4^o une nouvelle foire et un changement de foire à Cénévières.

2^o Trois nouvelles foires à Saillac et prie le conseil de donner son adhésion à la création et aux changements de foires à St-Projet (Tarn-et-Garonne.)

Adopté.

M. de Marquessac, au nom de la même commis-

sion, propose au Conseil de donner acte à M. le Préfet des dépôts ci-après :

1° Rapport sur les résultats de la monte en 1877, de M. le directeur des dépôts d'étalons de Villeneuve-sur-Lot, demandant que le chiffre des encouragements à l'espèce chevaline soit augmenté ;

2° Rapport d'ensemble sur l'état sanitaire du bétail dans le département du Lot, présenté par M. Lanr, inspecteur du service des épizooties ;

3° Rapport du conseil départemental de l'instruction publique, sur la situation de l'enseignement dans le département du Lot, pendant l'année 1876 ;

4° Rapport de MM. les ingénieurs des mines sur la situation de ce service dans le Lot.

5° Rapport de M. l'ingénieur en chef de la navigation du Lot, faisant connaître la situation de ce service dans le département ;

6° Instruction rédigée d'après les indications du comité consultatif des épizooties, institué près du ministère de l'agriculture et du commerce afin de porter à la connaissance des agriculteurs les moyens de détruire les mouches des bêtes à corne.

7° Rapport de M. l'inspecteur des lignes télégraphiques, faisant connaître la situation de ce service dans le département du Lot.

Le Conseil donne acte de ces divers dépôts à M. le Préfet.

Sur la proposition du même rapporteur, le Conseil renouvelle le vœu que les chevaux et les voitures servant aux cultivateurs pour se rendre dans les foires et marchés, soient affranchis de toute taxe d'impôt, autre que la prestation en nature.

M. Saux, rapporteur de la commission des vœux propose au conseil de décider que la commune de Rouffiac soit désormais désignée sous le nom de Carnac-Rouffiac.

Le Conseil approuve.

Il propose ensuite au conseil d'approuver, conformément aux demandes faites et aux jours indiqués par les conseils municipaux les créations et les changements de foire ci-après :

1° Trois nouvelles foires et un changement de foire à Floressas ;

2° Un changement de foire à Mauroux.

Adopté.

La séance est levée à 5 heures et renvoyée à demain 2 heures.

L'un des secrétaires,

PIERRE DUFOUR.

EXPÉRIENCES DU TÉLÉPHONE ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE.

On se rappelle que le téléphone ou télégraphe parlant a été essayé avec succès entre la France et l'Angleterre. De nouvelles expériences ont eu lieu samedi matin, toujours à l'aide du câble sous-marin qui relie Saint-Margaret's bay, près de Douvres, au village de Douvres ou un certain nombre d'invités s'étaient réunis à Saint-Margaret, dans la petite station télégraphique située sur le rivage, à quelques mètres du puits creusé récemment pour les travaux du tunnel. M. Bourdeaux, inspecteur de la *Submarine telegraph company*, se mit aussitôt en communication avec la côte de France et, sur sa demande transmise par un appareil ordinaire, les téléphones furent attachés à l'extrémité du câble, à Sangatte ; au bout de quelques minutes on put échanger des conversations entre les deux pays. Les instruments

employés étaient en acajou poli, de la forme d'un verre à champagne sans pied.

Bien que, pendant toute la durée des expériences, les dépêches télégraphiques ordinaires n'aient cessé de passer pour le service de la station, et que les appareils Morse aient fonctionné sans discontinuer entre Douvres et Calais, on a saisi parfaitement les sons envoyés à l'aide des téléphones. Des chansons ont été dites sur la côte de France, et reproduites, note pour note, mot pour mot, à Saint-Margaret's bay. La transmission n'était pas confuse ; les voix arrivaient seulement affaiblies.

Les airs populaires de *Star of the evening* d'*Auld lang Syne* ont été chantés sans que l'on ait perdu une seule note. Une personne ayant suggéré l'idée de faire sauter un bouchon près du cornet téléphonique, on pria les correspondants de Sangatte de prêter attentivement l'oreille à ce qui allait se passer.

Malheureusement, on n'avait pas de bouteilles sous la main ; mais un monsieur, qui était à la hauteur des circonstances, mit son doigt dans la bouche et imita admirablement le bruit que fait un bouchon en sautant. « Vous venez de faire sauter un bouchon, » dit une voix sur la côte de France, d'un ton légèrement mélancolique.

Après ces intéressantes expériences, M. Bourdeaux a donné au maire de Douvres et aux invités quelques explications sur la construction du téléphone, et l'assistance s'est séparée, vivement impressionnée par la réussite de ce nouvel essai d'un instrument qui semble appelé à opérer une véritable révolution dans le télégraphe.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 5 au 12 Janvier.

Naissances.

Derrasses, Léontine, rue Nationale.
Calabrése, Joseph, rue des Elus.
Brel, Jean, rue Saint-André.
Delpérié, Jean, rue des Boulevards.
Berger, Joseph, rue de la Liberté.

Mariages.

Lafon, Joseph, et Dumas, Louise.
Condorc, Antoine, et Maratuech, Marie.

Décès.

Mauzy, Justin, 42 ans, rue de la Liberté.
Irissou, Philippe, 36 ans, Cheval Blanc.
Sausset, Célestin, employé 36 ans, rue Augustins.
Arbouy, Jacques, 78 ans, rue Saint-Urcisse.

Pour la chronique locale : A. Layton.

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot.)

La commission d'enquête sur les élections a nommé sa première délégation envoyée en province. Elle est composée de MM. Spuller, Floquet, Millaud, et elle doit se rendre dans la réunion du Sud-Ouest.

Discours de M. Calmon.

Le centre gauche du Sénat a procédé jeudi à l'installation de son bureau. Le nouveau président, M. Calmon, a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

En m'appelant à l'honneur de présider le centre gauche du Sénat, vous m'avez donné un grand témoignage d'estime et de confiance, et je dois tout d'abord vous en exprimer ma profonde gratitude. Permettez-moi ensuite de renouveler mes plus vifs remerciements à mon éminent prédécesseur, M. Berthaud, pour tous les services qu'il a rendus à la cause libérale par sa parole éloquente et par son action énergique. La tâche de votre nouveau bureau ne sera point aussi ardue que l'a été celle du bureau auquel il succède : elle aura cependant ses difficultés, et il aime à compter sur votre plus bienveillant concours.

La période que nous venons de traverser a été une période de lutte défensive. La France a eu à défendre, contre des attaques aussi audacieuses qu'injustifiables ses libertés, ses institutions nouvelles, et, avec une fermeté et en même temps une modération qui feront de cette période une des plus belles pages de son histoire, elle a affirmé sa volonté souveraine de ne se laisser ravir ni les unes ni les autres. Mais vous le savez, et l'expérience de tous les temps nous l'enseigne, les partis vaincus ne désarment pas aisément.

Ces partis, nous les avons devant nous, prêts à profiter de nos divisions, des fautes que nous pourrions commettre, et tout en nous tenant en garde contre leurs projets, tout en réclamant et en prenant à cet égard des sûretés indispensables, nous devons aussi veiller sur nous-mêmes pour ne pas leur fournir les prétextes et les occasions qu'ils espèrent. La période dans laquelle nous entrons, doit donc être, s'il m'est permis de l'appeler de ce nom, une période de vigilance.

Sans doute, il existe dans nos lois, dans notre Constitution, des lacunes et des déficiences regrettables. Toutefois, évitons de compromettre par un empressement inopportun le succès des réformes qui doivent y être introduites. Travaillons d'abord à consolider par notre sagesse, la victoire que nous venons de remporter. Rassurons ainsi et ramenons à nous les esprits nombreux qui ne sont que craintifs ou prévenus, et bientôt le même sentiment libéral animera les deux Chambres, toutes les améliorations désirables seront successivement et facilement réalisées.

C'est surtout au centre gauche qu'il appartient de donner des conseils de prudence. Son dévouement à la République ne saurait être suspect. Il n'a marchandé pour l'établir ni sa peine ni ses efforts. Lorsqu'elle a été en péril, il a marché au premier rang de ses défenseurs, et si, ce qu'à Dieu ne plaise, la lutte devait se renouveler, il retournerait au combat avec la même résolution. Il peut donc être cru quand il parle, et il doit d'autant mieux l'être, que les sentiments qu'il exprime sont ceux de la France entière, de la France qui, après tant d'émotions et d'inquiétudes, a soif de sécurité et de travail, et qui n'excuserait pas plus les impatiences des uns qu'elle ne tolérerait de la part des autres des agressions coupables.

Mais vos avis seront suivis. Le pouvoir républicain, qui est aujourd'hui la grande majorité du pays et le véritable parti de gouvernement, demeurera fidèle à la devise que lui a léguée l'homme illustre dont la mémoire sera longtemps encore son meilleur guide, et l'avenir lui appartiendra parce qu'il n'aura pas cessé d'être le plus sage.

Ayons donc confiance, Messieurs, et j'aime à le

dire en finissant, ayons d'autant plus confiance que les hommes récemment appelés au pouvoir par le président de la République partagent tous nos sentiments, qu'avec eux le principe de la responsabilité ministérielle ne sera pas un vain mot, et qu'ils ne s'écarteront pas un seul jour, pas un seul instant, de ce programme parlementaire, si constitutionnel, accueilli naguère par vos chaleureuses et sympathiques acclamations.

Versailles, 11 janvier, soir.

Le Sénat et la Chambre ont constitué leur bureau définitif.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier a été réélu président par 172 voix sur 175 suffrages exprimés. Trois voix se sont perdues sur les noms de MM. Gaultier de Romilly, de Kerdrel et Duclerc. Il y a 61 bulletins blancs. Le nombre de votants n'a été que de 236. Il y a donc eu d'assez nombreuses abstentions à gauche.

Les bulletins blancs doivent appartenir aux droites intransigeantes, qui ont tenu à faire leur petite manifestation contre M. le duc d'Audiffret-Pasquier.

La droite légitimiste et la droite bonapartiste comptent environ ensemble 120 membres au moins. La moitié de ces deux groupes s'est donc séparée de l'autre moitié pour rester fidèle à la candidature de M. le duc d'Audiffret-Pasquier, qui a eu, en outre, toutes les voix des constitutionnels et celles seulement des modérés de la gauche.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier reste ainsi un président de droite. C'est un double succès, succès que justifient son caractère, sa situation et le rôle éminemment patriotique qu'il a eu dans la crise de décembre.

M. de Gavardie a demandé à interpellier le gouvernement sur l'illégalité de la convocation des électeurs municipaux et sur la réintégration également illégale, dans leurs fonctions des maires révoqués depuis moins d'un an.

M. Jules Grévy a été réélu président de la Chambre par 335 voix sur 340 suffrages exprimés.

Bourse de Paris.

Cours du 12 janvier.

Rente 3 p. %..... 73.30
— 4 1/2 p. %..... 104.00
— 5 p. %..... 109.07 1/2

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 11 janv.	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.175 »	3.220 »
Crédit foncier.....	640 »	627 50
Orléans-Actions.....	1.100 »	1.098 75
Orléans-Obligations.....	339 »	339 50
Suez.....	767 50	755 »
Italien 5 %.....	71 75	72 05

ASSEMBLÉES DES SÉNÉCHAUSSEES
DU QUERCY

POUR L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS

AUX ÉTATS GÉNÉRAUX
DE 1789

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.— LISTES DES DÉPUTÉS.

— CAHIERS DES DOULEANCES.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale des trois ordres, du seizième jour du mois de mars mille sept cent quatre vingt-neuf de la province du Quercy.

ORDRE DU TIERS ÉTAT

Sénéchaussée secondaire de Gourdon.

(Suite.)

MM. MAURY, procureur.
TAILLEFERT, avocat.
COMBOUSOU, avocat.
COMBES, notaire royal.
DELCAM, procureur.
DESSERVES, avocat.
ALBARET, notaire.
LUGOL, bourgeois.
RODES, notaire.
TRAVERCIÉ, avocat.
GRANGIÉ, notaire.
DELCAMP, avocat.
DURIEU, médecin.
FOUROL, bourgeois.
PÉRIÉ, procureur.
PUGNET DE PARRY, bourgeois.
SOULACROIX, bourgeois.
PONS-DARDÈNE, bourgeois.

MM FOULHIOUX, avocat.
GLANDIN, avocat.
VIALES neveu, bourgeois.
LAPORTE, bourgeois.
GLANDIN-LAMELVE.
VERNET, bourgeois.
SOULÉRY, avocat et notaire.
VIDIEU, bourgeois.

Sénéchaussée secondaire de Lauzerte.

MM. DUGRÈS de COMBARIEU, lieutenant général.
DUFOUR, conseiller au sénéchal.
TOURON, procureur du Roi.
THOURON-LAMELONIE, avocat.
MARTIN père, avocat.
DELVOLVÉ, avocat.
ARNAUD GOUGES-CARTOU, négociant
MANHABAL, médecin.
CABANES (Cyprien), négociant.
GÉNIER, négociant.
FALGUIÈRES, maître ès arts.
SAINT-BAUZÉLY, notaire.
CAUSSONE, avocat.
DE COMBARIEU (Hilaire), bourgeois.
LAGINESTE, notaire.
CAIX, procureur.
PÉRIÉ, avocat.
SÉGUY, de Castelnaud, avocat.
FOUJOLS, avocat.
PÉRIÉ aîné, de Castelnaud.
LAVAL, de Castelnaud.
ALBUGUES, bourgeois, de Sainte-Croix.
BRU, négociant, de Bourg-de-Viza.
BUZENAC, notaire, de Sauveterre.
VALMARY, de Loubejac, avocat.
BOUNOL, avocat, substitut du procureur général.
BROUSSE, notaire.
BORREDON, avocat, de Montlaurun.
BONNEFOY, bourgeois, de Cézac.

MM. BURGALIÈRES, bourgeois.
CAILLAC fils, avocat.
CAZES, avocat, de Sérignac.
COURRECH, notaire, de Lascabanes.
DUFOUR, avocat.
DEBOSQUE, assesseur criminel.
FLOURENS, avocat, de Brassac.
FROUTGOU, notaire.
FOURNIÉ, notaire, de Saint-Pantaléon.
GRAS, avocat, de Touffailles.
GOUL, procureur au sénéchal.
GIGNOUX-SIBIROL.
GUICHES, notaire.
IMBERT, subdélégué.
JOUILLIA, avocat, paroisse de Saint-Jervais.
LAVERNHE-DERIBENS, avocat.
LASVENES, avocat.
LACOSTE, procureur.
LOLMEDE, notaire.
LAYMET, avocat.
LAUTARD, chirurgien.
MONTMAYOU, avocat, de Cazillac.
MARTIN, fils, avocat.
MONTMAYOU, bourgeois, de Saint-Cernin.
POUJET, négociant.
SOULACROUX, avocat.
SERRURIER-DUBOIS, bourgeois.
SOSMIAC, notaire.
SABATIE, notaire, de Névèges.

Sénéchaussée secondaire de Figeac.

MM. NIEL, subdélégué.
BLAVIEL, avocat.
TABARLY père.
DE BOUTARIC, président à l'élection.
DELRIEU médecin (*).
LAMOTHE, avocat et notaire.

(*) La liste imprimée, déjà citée, porte DELZINS, médecin.

LE TOUR DU MONDE Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 888^e livraison. (12 janvier 1878). — Texte : Expédition scientifique française au Pérou et en Bolivie, par M. Wiener 1875-1877. Texte et dessins inédits. — Treize dessins de Riou, P. Sellier et Emile Bayard.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 267^e livraison (12 janvier 1878). — TEXTE : Monluc le Rouge, par Alfred Assolant. — Le Verre, par P. Vincent. — L'Afrique centrale, par Louis Rousselet. — Cousine Marie, par mademoiselle Gourand. — Les Mollusques fouisseurs, par madame Gustave Demoulin.

Dessins : Sahib, Bonnafoux, A. Marie, Mesnel. Hachette boulevard St-Germain, 79, Paris.

Quel est le meilleur des ferrugineux ? La réponse est facile : les pilules et dragées sont d'une déglutition difficile et traversent souvent l'estomac et les intestins sans être dissoutes ;

les poudres, pilules et sirops à base de FER RÉDUIT, soit de LACTATE DE FER, ou d'IODURE DE FER, noircissent les dents, en altèrent l'émail et provoquent la constipation. — Seul, le **Phosphate de fer de Leras**, docteur ès-sciences, n'a aucun de ces inconvénients ; il est liquide, analogue à une eau minérale, sans goût ni saveur de fer, se mélange très bien avec le vin, renferme dans sa composition les éléments des os et du sang, et est adopté par l'élite des médecins, pour la guérison des **maux d'estomac, pâles couleurs appauvrissement du sang**, auxquels les dames et les jeunes filles délicates sont si souvent sujettes.

ALIMENT des ENFANTS

Pour fortifier les *enfants* et les personnes faibles de la *poitrine*, de l'*estomac*, ou

atteintes de *chlorose*, d'*anémie*, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le **Racahout** des Arabes, aliment nutritif et reconstituant, préparé par **Delangrenier**, à Paris. (Se défier des contrefaçons.) Dépôts dans chaque ville.

MERRAINS ETRANGERS

B. GAIRARD et FILS à Bordeaux, 68, cours St-Louis, 69, cours Balguerie St-Embergette, quai de à Cet ; L'Avenir. Maisons à Marseille, Nîmes, pour l'importation à Trieste et Sissek (Autriche). La seule maison qui fasse elle-même, en Autriche, l'achat au producteur et l'expédition de ses merrains. En 1874, 1875, 1876 le chiffre de ses ventes a dépassé 36 millions de pièces. Vente en Gros, Demi-Gros, Détail.

VINS ET COGNACS.

Bordeaux. Une maison honorable de premier ordre, propriétaire de vignobles dans la Gironde, d'un grand premier cru à St-Emilion et d'une brulerie près Cognac, demande à être représentée dans des conditions très-sérieuses. La Maison accepterait aussi les services de personnes ayant de très-bonnes relations, qui voudraient occuper leurs loisirs à la représenter.

Ecrire à MM. Carpentoy et C^o, 61, rue Leberthon, à Bordeaux.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

Livret des Familles

MM. les Maires du Département du Lot trouveront à Cahors, imprimerie Laytou, le **LIVRET DE FAMILLE** à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

LAFFARGUE, CONSTRUCTEUR
MÉCANICIEN, breveté s. g. d. g.
A PRAYSSAC (LOT)

Manège Laffargue spécial pour batteuses à bras (système Suisse) Moulins à farine, Pompes d'irrigation, Scieries, etc.

Manège seul, prix 400 fr. Manège avec batteuse, 600 fr. Deux chevaux en 10 heures font rendre à la machine 60 hectolitres de blé. — Ventilateurs de 60 à 100 fr. — Trieurs de grains pour agriculture et meunerie de 185 à 250 fr. — Charrue vigneronne à brancards pour un cheval 55 fr. — Pressoirs à vendange, système universel Mabile de 170 à 1,000 fr. — Foulloirs à vendange de 60 à 170 fr. — Presse à huile Laffargue de 700 à 800 fr. — Turbines à chambre d'eau en fonte, pour moulins de ruisseaux, permettant d'utiliser les eaux d'été et celles d'hiver avec de grandes variations de chute (la dépense d'eau peut varier de simple au double sans perte de rendement.) — Huilerie, Transmission du mouvement, etc. Etant en relation avec la majorité des constructeurs, M. Laffargue s'engage à fournir toutes les machines que l'on désirera, garanties bonnes de fonctionnement et de solidité. — NOTA. Pour éviter tout retard, prière d'envoyer les demandes de machines quelque temps avant l'époque où on désirerait s'en servir. — Se méfier des contrefaçons.

TEINTURERIE ET CARDERIE

CONTÉ

PLACE St-LAURENT, A CAHORS

Le S^r CONTÉ a l'honneur de prévenir ses clients que les bruits répandus de la fermeture de son Usine sont faux et malveillants.

Rentré d'un long voyage, il reprend son travail avec son activité et son honorabilité bien connues.

TRAVAIL CONSCIENCIEUX ET PROMPTE LIVRAISON

CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

400 fr. de livres.....	5 fr. par mois.
200 —	40 —
300 —	15 —
400 —	20 —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal **ILLUSTRATION** dont le prix est de 18 fr.

Atelier de Reliure

CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.

J. SARRAZIN, FILS

rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors.

PRIX MODÉRÉS.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{ME} LINON
FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS. Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs. Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.

DIGESTIONS ARTIFICIELLES
VIN CHASSAING
A LA PEPSINE ET A LA DIASTASE
Agents naturels et indispensables de la DIGESTION
12 ans de succès contre les DIGESTIONS DIFFICILES OU INCOMPLÈTES, MAUX D'ESTOMAC, DYSPÉPSIES, GASTRALGIES, PERTE DE L'APPÉTIT, DES FORCES, AMAIGRISSEMENT, CONSOMPTION, CONVALESCENCES LENTES, VOMISSEMENTS...
PARIS, 6, AVENUE VICTORIA, 6
Se trouve dans les principales pharmacies.

FRANC JOURNAL RENTIERS
le meilleur des journaux financiers, 34, rue Provence, Paris, 6^e année, paraît chaq. dimanche ; liste des tirages et des titres opposés ; renseignements sur toutes valeurs ; prix des coupons ; leur paiement immédiat à 25 c. par 100 f. ; achat et vente de valeurs ; conseils pour placements financiers ; ordres de bourse aux ordres des Agents de change ; avances sur titres. Administrateur : M. de BUCARAT, officier supérieur en retraite, officier de la Légion d'honneur.

PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie ; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, gripes, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples : une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 fl^{cs} : 1,50. Se défier des contrefaçons.

SULFURÉES, SODIQUES ET CALCIOUES
EAUX-BONNES
B.-Pyrenées. — Saison 15 Mai - 15 Octobre.
Rhume, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Aphonie, Catarrhe, Coqueluche, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme.
Uniques contre la Phthisie pulmonaire.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

BAYLES, J^{NE}

RUE DE LA LIBERTE, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par la travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouver, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnoons, pince-nez faces à main, bonsoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eaux et à bulle-d'air, mires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

DREYFUS FRÈRES & C^{ie}

DE PARIS 21, BOULEVARD HAUSMANN, 3

Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU

Loi du 11 Novembre 1869

GUANO DISSOUS DU PÉROU

Convention du 15 Avril 1874

DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et C^o, Brest, chez M. E. VINCENT, Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^o, Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS, Dunkerque, MM. C. BOURDON et C^o, Havre, chez M. E. FICQUET, Landerneau, chez M. E. VINCENT, La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN et LYON, chez M. Marc GILLIARD, Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^o, Melun, chez M. LE PARÉ, Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD, Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT

DU LOT

Statistique, Administratif et Commercial

POUR

L'ANNÉE 1878

REVU ET CORRIGÉ AVEC SOIN

ORNÉ DE DOUZE VIGNETTES

En vente

Chez tous les Libraires



TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Blamuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix